

Fiche 1A - Echafaudage fixe de façade Descriptif pour lot unique interentreprises

L'objectif est de définir, pour la maîtrise d'œuvre, un échafaudage capable de répondre aux différentes exigences de plusieurs corps d'état intervenant sur un même chantier, en fonction

des caractéristiques des travaux à réaliser. La présente fiche est à remettre par le maître d'œuvre aux différents soumissionnaires afin que chacun puisse exprimer ses besoins.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Identification du donneur d'ordre

Localisation du chantier

Adresse

Type de bâtiments

- Immeuble Maison individuelle
 Bâtiment industriel Bâtiment tertiaire
 Autre (à préciser) mitoyen isolé

Géométrie de l'ouvrage et des façades

Façade 1 Lg hauteur

Façade 2 Lg hauteur

Pignon 1 Lg hauteur

Pignon 2 Lg hauteur

ci-joint : plans, photos

Particularités architecturales (balcons, corniches...) :



SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE, DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT



Accès au site

direct

libre

difficile

Durée prévisionnelle du chantier: semaines

Phasage (à décrire):

.....
.....

Zone d'implantation de l'échafaudage

Le terrain sera nivelé et stabilisé

La déclivité est évaluée à

Stabilité de la structure

La résistance des ancrages sera calculée :

• sans considérer l'effet de site

• en considérant l'effet de site

site protégé

site exposé

Les descentes de charges et les efforts aux ancrages seront communiqués à la maîtrise d'œuvre :

– pour les échafaudages classiques, se reporter à la notice du constructeur ;

– pour les échafaudages particuliers, les valeurs des actions de contact seront portées sur les plans des échafaudages.

Il appartient au donneur d'ordre de s'assurer de la stabilité générale et locale de l'ouvrage à échafauder.

Types d'ancrages

Vérins placés dans les embrasures

Fixations par chevilles

• Matériau constituant les façades:

Cravatage, bridage

Présence d'isolation extérieure

Au choix de l'installateur

L'échafaudage sera autostable

Les efforts aux ancrages seront communiqués sous huitaine par l'installateur après réception de l'ordre.



SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE, DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT



Accès aux niveaux de travail

- Par échelles inclinées et plateaux à trappes (Nombre de travées d'accès):
- Par escalier fixé à l'échafaudage
- Par sapine d'accès à escaliers
- Autres

Conformité du matériel

- L'échafaudage de base sera conforme à la norme NF HD 1000
- L'échafaudage de base aura le droit d'usage de la marque NF

Distance maxi entre le platelage et la façade

- Distance limitée à 20 cm
- ≥ 20 cm avec garde-corps intérieur

Conformité du montage

Le montage sera conforme au décret du 8 janvier 1965 modifié et aux arrêtés annexes.

Un contrôle sera effectué :

- autocontrôle par l'installateur avec la fourniture de compte-rendu
- vérification contradictoire du montage à la réception par le maître d'œuvre
- vérification du montage par le service de contrôle agréé, à la charge de
- vérification du montage et de la stabilité par le service de contrôle agréé, à la charge de

Modification du montage en cours de chantier pour adaptation aux différents corps d'état

- Sans objet
- À prévoir par l'installateur (à décrire)

Réception

Il sera organisé une réception de fin de montage à la diligence de l'installateur. Un procès-verbal sera établi.



SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE, DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT



Conditions d'utilisation et d'entretien

Une notice sera remise à la réception par l'installateur précisant les conditions générales et particulières. Le donneur d'ordre en adressera une copie aux sociétés intervenantes.

Entretien par l'installateur ou par une personne déléguée

Chaque intervention sera effectuée à la demande du donneur d'ordre, l'installateur indiquera ses conditions.

Autorisation de voirie ou d'accès aux terrains et constructions mitoyennes

- les frais de renforcement d'appui ou de perçage de toiture seront à la charge du donneur d'ordre.
- les efforts aux appuis devront lui être communiqués sous huitaine à réception de l'ordre.

Signalisation et balisage

- Par le donneur d'ordre
- Par l'installateur

Justificatifs à fournir

Si le montage utilise des procédés décrits par le constructeur et si la hauteur est inférieure à 30 mètres, il ne sera pas fourni de note de calculs.

Assurance Responsabilité Civile

L'installateur adressera une attestation d'assurance RC professionnelle au donneur d'ordre.

L'installateur sera dégagé des dommages matériels aux tiers consécutifs aux conceptions qui s'imposent à l'installateur, soit par indication du donneur d'ordre, soit par impossibilité technique en fonction du budget attribué (par exemple implantation sur terrasses, toits mitoyens, etc.).

Le donneur d'ordre contractera une assurance pour indemniser les éventuels dommages aux tiers décrits ci-dessus.

Le donneur d'ordre vérifiera que toutes les entreprises utilisatrices disposent d'une assurance responsabilité civile eu égard aux risques encourus sur le chantier.

Dommages aux embellissements, enseignes, etc.

Le donneur d'ordre fera démonter ou protéger tous les embellissements, enseignes, panneaux publicitaires, stores, volets, etc. susceptibles d'être endommagés par l'installateur.

Seuls les dommages aux éléments protégés et non démontables seront pris en charge par l'installateur sous réserve d'une déclaration dans un délai de 48 heures, après constatation et sous réserve qu'un état de vétusté ait été préalablement établi avant travaux.

